

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Jean-Christophe Lansac est nommé vice-président de l'ERAFP

Paris, le 24 mars 2020 – Par décret du Président de la République paru au Journal officiel du 20 mars 2020, M. Jean-Christophe Lansac a été nommé vice-président de l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP).

Jean-Christophe Lansac (FO), Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des finances publiques devient vice-président de l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique dont il est administrateur depuis 2015.

Secrétaire Général Adjoint chargé des fonctions de Trésor National de F.O.-DGFIP, Jean-Christophe Lansac est diplômé en Sciences Economiques de l'Université de Bordeaux I.

Reçu au concours d'Inspecteur du Trésor en 1982, il a été élève de l'Ecole Nationale des Services du Trésor (promotion REISER, 1983-1984). Il a ensuite obtenu les qualifications professionnelles d'analyste puis de chef de projet informatique et a accompli toute sa carrière dans l'administration de la Comptabilité Publique, devenue Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Depuis le 1^{er} avril 2005, il a été mis à disposition à titre permanent de l'organisation FO, actuellement au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O.-DGFIP).

Spécialiste des retraites et finances publiques, il siège au conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel de Paris 1-2 Louvre Montorgueil (75) dont il est vice-président et est membre du conseil d'administration et du bureau de la Préfon (caisse nationale de prévoyance des fonctionnaires).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 35 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2015. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr